



ARCACHON
Environnement

Une Ville engagée

04

ARCACHON
En quelques
chiffres



06

TERRITOIRE DURABLE
Penser global, agir local



12

TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE
Valoriser et préserver



16

TRANSITION ENERGETIQUE
Sobriété énergétique, mobilités
durables, consommations
écoresponsables



18

TERRITOIRE
ECO RESPONSABLE

20

ECORESPONSABILITE
CITOYENNE

21

ADMINISTRATION
EXEMPLAIRE

édito

Yves FOULON
Maire d'Arcachon



Chères Arcachonnaises, chers Arcachonnais,

Au cœur de notre Ville résonne aujourd'hui comme hier un engagement profond envers notre environnement. La préservation de notre cadre de vie guide chacune de nos actions, ainsi que chaque décision que nous prenons ensemble pour façonner l'avenir de notre territoire.

Dans un monde où les défis environnementaux sont plus pressants que jamais, nous sommes conscients de notre responsabilité. C'est pourquoi, nous avons mis en place, depuis de nombreuses années, une politique de développement durable visant à promouvoir un équilibre harmonieux entre activité humaine et protection de l'environnement.

Cela s'est traduit par des actions, des initiatives, variées et concrètes. Nous avons investi dans des projets visant à la fois à embellir nos quartiers, tout en limitant notre impact environnemental, que ce soit par la promotion des mobilités douces comme le vélo et la marche, l'encouragement du transport en commun ou de l'autopartage, la mise en place de politiques innovantes de gestion des déchets, la préservation de nos espaces boisés, la végétalisation de nos lieux de vie, et bien d'autres encore.

Plus que jamais, poursuivre nos actions en faveur du développement durable et contribuer activement au Plan Climat Territorial du Bassin d'Arcachon Val de Leyre est une résolution forte.

Nous sommes convaincus que c'est ensemble, en tant que communauté unie, que nous pouvons relever ces défis et enjeux majeurs d'adaptation aux changements climatiques. Chacun de nous, habitant d'Arcachon, a un rôle à jouer que ce soit en adoptant des gestes simples au quotidien, en participant à des projets écocitoyens, ou encore en apportant vos contributions au sein de nos différentes instances participatives. Votre engagement, votre créativité, votre détermination sont autant de forces qui nourrissent notre action commune.

Ensemble, nous pouvons tous contribuer à façonner un avenir plus durable, où la prospérité va de pair avec le respect de la nature, où le bien-être de chacun est indissociable de celui de la planète.

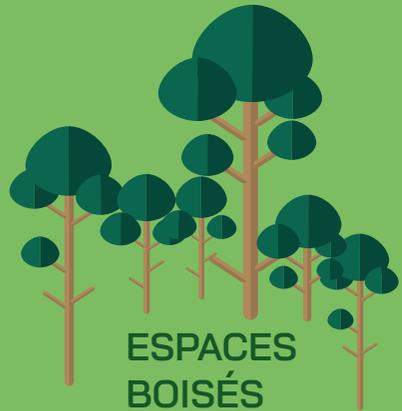


Arcachon en quelques chiffres



SOUS-PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE

756 ha



ESPACES
BOISÉS
CLASSÉS

115 ha

COUVERTURE
ARBORÉE
ET HERBACÉE

49%



SURFACE
ARBORÉE
PAR HABITANT

262 m²



HABITANTS
À L'ANNÉE
11 579

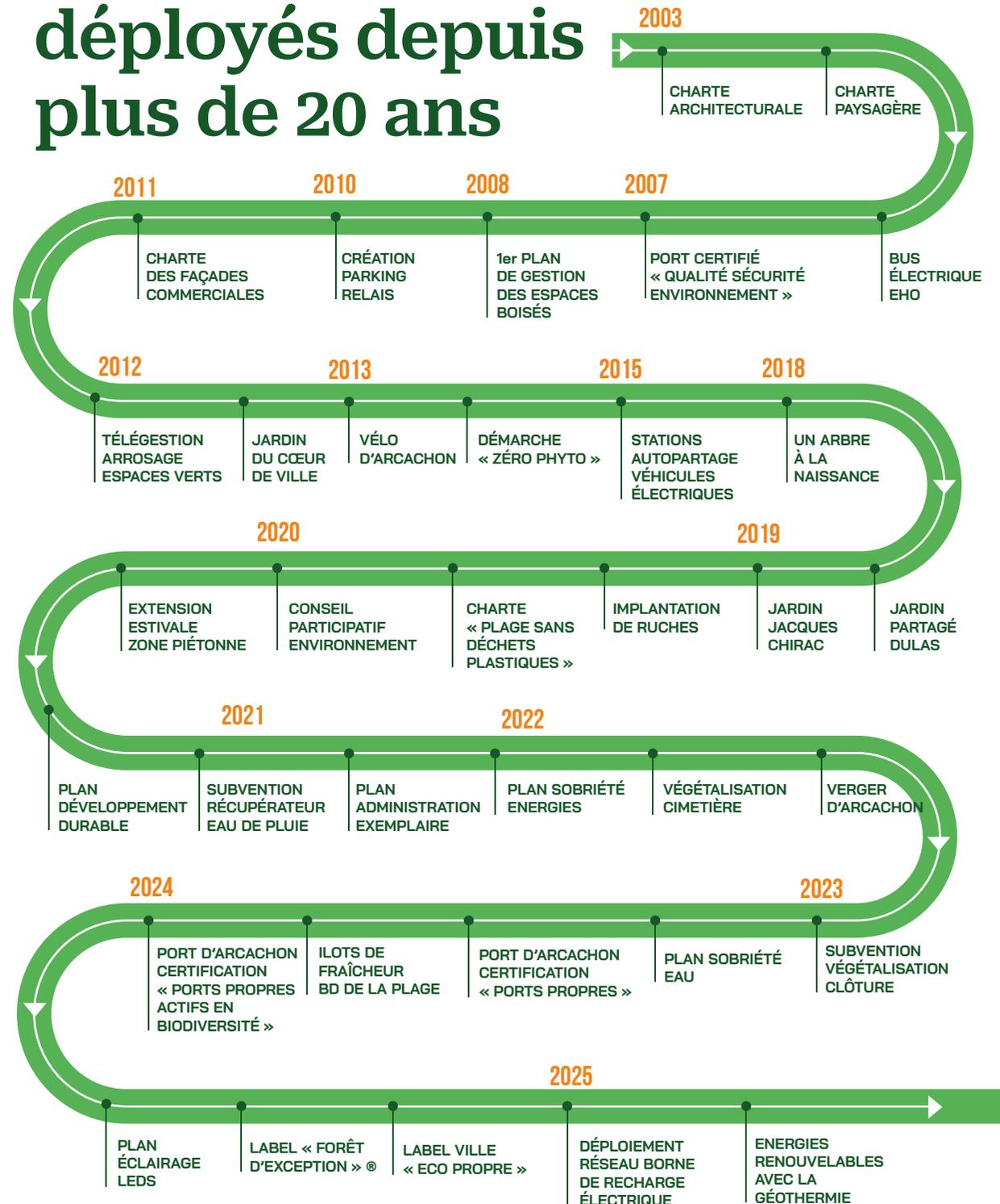
SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE
80 000 À 150 000

LITTORAL
10 km

25 km
PISTES
CYCLABLES



Des initiatives et des dispositifs déployés depuis plus de 20 ans



Penser global et agir local



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 193 Etats membres des Nations Unies, ont fixé un cap, autour de **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, pour guider les actions de développement jusqu'en 2030.

En plaçant sur un même pied d'égalité la prospérité économique, le bien-être des populations et la protection des écosystèmes, ils offrent **une trajectoire de sens et d'action pour un avenir plus juste et durable.**



S'adapter au **changement climatique**, agir pour atténuer nos impacts sur notre environnement, et accompagner les évolutions nécessaires de nos activités visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre, sont les enjeux majeurs de la politique de développement durable mise en œuvre par la Ville d'Arcachon.

L'ensemble des élus et agents sont **pleinement mobilisés**. C'est collectivement que nous agissons pour relever le défi de la transition écologique, de la neutralité carbone, tout en préservant le **bien-être des Arcachonnais**.

Ce document, synthèse d'actions réalisées, engagées, ou à déployer, n'est pas un catalogue exhaustif, mais **une feuille de route qui a vocation à être enrichie** sur les problématiques que sont :

- **L'adaptation au changement climatique et la stratégie d'atténuation pour réduire les émissions de CO2**
- **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- **L'épanouissement et le bien-être de tous**
- **Une dynamique de développement durable suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Liste des actions & état d'avancement



01 Valoriser le cadre de vie exceptionnel de la Ville d'Arcachon

| | | |
|----------|--|-------|
| 1 | Gestion durable du patrimoine arboré communal | |
| 1.1 | Poursuite du plan de gestion des espaces boisés | ■ ■ ■ |
| 1.2 | Plan de gestion de l'arbre en ville | ■ ■ |
| 1.3 | Charte de l'Arbre | ■ ■ |
| 1.4 | Mise en valeur du patrimoine végétal | ■ |
| 2 | Préservation de l'écosystème riche et complexe des sols | |
| 2.1 | Territoire zéro phyto | ■ ■ ■ |
| 2.2 | Limiter l'imperméabilisation des sols | ■ ■ |
| 3 | Végétalisation de l'espace public et des lieux de vie | |
| 3.1 | Poursuite du programme de végétalisation | ■ ■ ■ |
| 3.2 | Plan îlots de fraîcheur | ■ ■ |
| 4 | Préservation du cadre de vie pour une Ville Durable et Harmonieuse | |
| 4.1 | Améliorer le cadre de vie | ■ ■ ■ |
| 4.2 | Protéger la qualité architecturale | ■ ■ ■ |
| 4.3 | Maintenir la propreté de l'espace public - label Ville Ecopropre | ■ ■ ■ |
| 5 | Préservation de la ressource en eau | |
| 5.1 | Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie | ■ ■ ■ |
| 5.2 | Réduire les consommations d'eau des espaces publics et bâtiments publics | ■ ■ ■ |
| 5.3 | Poursuivre le déploiement des dispositifs d'infiltration des eaux de pluie sous chaussée | ■ ■ ■ |
| 5.4 | Développer la réutilisation des eaux non conventionnelles | ■ |
| 6 | Protection de la biodiversité | |
| 6.1 | Sélection de végétaux adaptés aux changements climatiques et à la biodiversité | ■ ■ ■ |
| 6.2 | Préservation des ruches | ■ ■ ■ |
| 6.3 | Préservation des jardins partagés collectifs | ■ ■ ■ |
| 6.4 | Atlas de la biodiversité | ■ |
| 7 | Prévention et lutte contre les espèces envahissantes | |
| 7.1 | Poursuite des campagnes de prévention du frelon asiatique | ■ ■ ■ |
| 7.2 | Maintien du programme de prévention de la chenille processionnaire | ■ ■ ■ |
| 7.3 | Lutte contre le moustique | ■ ■ ■ |
| 7.4 | Favoriser la présence des prédateurs naturels | ■ ■ ■ |
| 8 | Prévention des risques naturels | |
| 8.1 | Plan Communal de Sauvegarde | ■ ■ ■ |
| 8.2 | Plan Grand Froid et Plan Canicule | ■ ■ ■ |
| 8.3 | Prévention et sensibilisation des habitants | ■ ■ ■ |
| 8.4 | Programmes PAPI et PPRSM | ■ ■ ■ |

02 Réussir la transition énergétique du territoire communal

| | | |
|-----------|--|-------|
| 9 | Favoriser la sobriété énergétique | |
| 9.1 | Inciter à la rénovation thermique - parc privé | ■ ■ ■ |
| 9.2 | Gestion et performance énergétique des bâtiments publics | ■ ■ |
| 9.3 | Production locale d'énergies renouvelables | ■ ■ |
| 9.4 | Poursuite du plan de sobriété énergétique | ■ ■ |
| 9.5 | Aménagement et construction durable | ■ ■ |
| 10 | Renforcer les mobilités durables et diversifier les modes de déplacements | |
| 10.1 | Mobilité douce et décarbonée avec le vélo | ■ ■ ■ |
| 10.2 | Autopartage de véhicules électriques | ■ ■ ■ |
| 10.3 | Intensification du parc de bornes de recharges électriques sur le domaine public | ■ ■ |
| 10.4 | Accompagner les projets d'installation de bornes privées | ■ |
| 10.5 | Valorisation d'une ville privilégiant la marche à pied | ■ ■ ■ |
| 10.6 | Implantation de nouveau service de mobilité durable | ■ |
| 10.7 | Intermodalité avec le réseau de transport en commun | ■ ■ ■ |
| 10.8 | Le plan zone 30 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre | ■ ■ ■ |
| 10.9 | Mise en œuvre de parking relais | ■ ■ ■ |

03 Un territoire de productions et de consommations écoresponsables

| | | |
|-----------|---|-------|
| 11 | Territoire de productions et consommations responsables | |
| 11.1 | Programme de prévention de déchets et incitation au tri | ■ ■ ■ |
| 11.2 | Valorisation des déchets municipaux | ■ ■ ■ |
| 11.3 | Actions de sensibilisation sur la prévention des déchets | ■ ■ ■ |
| 12 | Politique d'achats et gestion des ressources écoresponsables | |
| 12.1 | Plan Administration Exemple | ■ ■ ■ |
| 13 | Alimentation saine et durable pour les établissements scolaires | |
| 13.1 | Privilégier les circuits courts et l'alimentation bio | ■ ■ ■ |
| 13.2 | Actions pédagogiques au sein des écoles | ■ ■ ■ |
| 14 | Port d'Arcachon Ecoresponsable certifié «Ports Propres» | |
| 14.1 | Economies d'énergies, énergies renouvelables et soutien aux innovations maritimes | ■ ■ ■ |
| 14.2 | Tri sélectif des déchets | ■ ■ ■ |
| 14.3 | Préservation des écosystèmes marins et côtiers | ■ ■ |
| 15 | Soutien au «Made in France» | |
| 15.1 | Pérenniser La Plage aux Entrepreneurs et valoriser le Savoir Faire Français | ■ ■ ■ |
| 15.2 | Promouvoir et valoriser les circuits courts | ■ ■ ■ |
| 16 | Destination innovante et durable | |
| 16.1 | Arcachon Expansion : tourisme durable et événementiel écoresponsable | ■ ■ |
| 16.2 | Structurer les actions d'un tourisme durable avec les acteurs locaux | ■ ■ |
| 16.3 | Favoriser un tourisme d'affaires écoresponsable | ■ ■ |



Liste des actions & état d'avancement



04 Agir ensemble et placer l'habitant au cœur du développement durable

| | | |
|-----------|---|-----|
| 17 | Participation citoyenne | |
| | 17.1 Impliquer activement les habitants (Ateliers citoyens, consultations publiques...) | ■■■ |
| | 17.2 Conseil Participatif de l'Environnement | ■■■ |
| 18 | Un territoire pédagogique pour toutes les générations | |
| | 18.1 Informer et sensibiliser sur les enjeux du développement durable | ■■■ |
| | 18.2 Accompagner les enfants sur l'écoresponsabilité | ■■ |
| 19 | Soutenir les mesures incitatives | |
| | 19.1 Maintien des incitations économiques | ■■■ |
| 20 | Accompagner le développement des services aux habitants et aux entreprises | |
| | 20.1 Développement de l'économie résidentielle | ■■■ |
| | 20.2 Encourager une économie de proximité | ■■ |



05 Un plan Administration Exemplaire

| | | |
|-----------|--|-----|
| 21 | Gestion économe de l'eau | |
| | 21.1 Installation d'équipements hydroéconomes | ■■ |
| | 21.2 Télégestion de l'arrosage | ■■■ |
| | 21.3 Réutilisation des eaux non conventionnelles | ■ |
| 22 | Maîtrise et réduction des consommations d'énergie | |
| | 22.1 Diagnostic et performance énergétique des bâtiments municipaux | ■■■ |
| 23 | Ecomobilité et réduction des émissions de gaz à effet de serre | |
| | 23.1 Verdissage du parc de véhicules | ■■■ |
| | 23.2 Mobilité interne | ■■■ |
| | 23.3 Limiter les déplacements et leur impact carbone | ■■■ |
| 24 | Durabilité de l'achat public | |
| | 24.1 Commande publique | ■■■ |
| | 24.2 Processus d'achats responsables | ■■■ |
| | 24.3 Ecocontribution et responsabilité élargie des producteurs | ■■■ |
| | 24.4 Réduire, réutiliser, recycler | ■■■ |
| 25 | Réduction et valorisation des déchets municipaux | |
| | 25.1 Réutilisation des déchets issus de l'activité municipale | ■■■ |
| | 25.2 Recyclage et revalorisation vêtements professionnels | ■■■ |
| | 25.3 Valorisation déchets bureautiques | ■■■ |
| 26 | E-administration et dématérialisation des procédures | |
| | 26.1 Accessibilité aux services administratifs en ligne | ■■ |
| | 26.2 Dématérialisation des procédures internes | ■■■ |
| | 26.3 Cyber sécurité | ■■■ |
| | 26.4 Ville connectée et inclusive | ■■■ |
| 27 | Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques environnementales | |
| | 27.1 Ecoresponsabilité sur le lieu de travail | ■■■ |
| | 27.2 Référents Environnement | ■■■ |



01 Valoriser le cadre de vie exceptionnel de la Ville d’Arcachon

Répondre aux enjeux de préservation des milieux naturels et de protection de notre capital végétal

1 La gestion durable du patrimoine arboré communal

- 1.1 La poursuite du Plan de Gestion des Espaces Boisés Classés avec des experts forestiers
- 1.2 La mise en place d’un Plan de Gestion de l’Arbre en Ville
- 1.3 La création de la Charte de l’Arbre : un outil d’information et de sensibilisation pour donner à l’arbre toute sa place dans les projets privés, en complément des prescriptions déjà imposées dans le Plan Local d’Urbanisme
- 1.4 La mise en valeur du patrimoine végétal, des parcs et jardins.

2 La préservation de l’écosystème riche et complexe des sols

La nature et la qualité des sols remplissent plusieurs fonctions essentielles telles que la régulation des événements climatiques, la conservation de la biodiversité, la filtration des eaux de pluie et constituent une ressource non renouvelable.

- 2.1 Arcachon, territoire zéro phyto
- 2.2 Limiter l’imperméabilisation des sols.

3 La végétalisation de l’espace public et des lieux de vie

- 3.1 La poursuite du programme de végétalisation et l’accroissement de la présence du végétal, qui joue un rôle clé dans le captation du carbone
- 3.2 Un plan îlots de fraîcheur pour renforcer les implantations déjà réalisées en cœur de ville.



La qualité du cadre de vie est essentielle car elle impacte directement le bien-être des habitants

4 Préserver le cadre de vie pour une Ville Durable et Harmonieuse

- 4.1 Des réalisations et des projets visant à améliorer le cadre de vie des Arcachonnais, tout en contribuant à créer une ville résiliente et équilibrée, en harmonie avec son environnement
- 4.2 Protéger la qualité architecturale afin de sauvegarder des espaces de vie esthétiquement agréables, favorisant ainsi le bien-être des habitants et leur sentiment d’appartenance à leur environnement ; une architecture bien pensée et adaptée pour réduire la consommation d’énergie et les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant la conception de bâtiments à faible empreinte carbone et l’utilisation de matériaux durables
- 4.3 Maintenir la propreté de l’espace public contribuant à préserver la santé publique, et à promouvoir un cadre de vie agréable ; la mise en œuvre du label Ville Eco-propre.

Arcachon, c’est

5 342
arbres
en ville

168 ha
d’espaces
naturels boisés
ou aménagés
en parc

237 ha
d’espaces
maritimes
littoraux



Préserver les ressources naturelles et maintenir la diversité des écosystèmes

5 Préserver la ressource en eau

- 5.1** Promouvoir la réutilisation des eaux de pluie en pérennisant le dispositif d'aide municipale pour l'acquisition de récupérateur d'eaux de pluies
- 5.2** Réduire les consommations d'eau des espaces publics et bâtiments municipaux
- 5.3** Poursuivre le déploiement des dispositifs d'infiltration des eaux de pluie sous chaussée lors de travaux de rénovation de voirie
- 5.4** Développer la réutilisation des eaux non conventionnelles et privilégier l'eau de réemploi.

6 La protection de la biodiversité garante du bon fonctionnement des écosystèmes

- 6.1** La sélection de végétaux adaptés aux changements climatiques et favorisant la biodiversité
- 6.2** La préservation et le maintien de la présence des ruches sur Arcachon
- 6.3** La conservation des jardins partagés collectifs, véritables réservoirs de biodiversité
- 6.4** Réaliser un atlas de la biodiversité sur notre territoire.

7 La prévention et la lutte contre les espèces animales envahissantes

- 7.1** La poursuite des campagnes de prévention du frelon asiatique
- 7.2** Le maintien du programme annuel de traitement par biocide de la chenille processionnaire
- 7.3** La lutte contre le moustique commun et le moustique tigre
- 7.4** Favoriser la présence de prédateurs naturels pour les espèces envahissantes avec la conservation et le renouvellement d'installation de nichoirs sur la commune.



Des nichoirs pour les martinets, mésanges et hirondelles

8 La prévention des risques naturels

La collectivité est dotée d'outils visant à organiser les moyens communaux existants afin de faire face aux événements climatiques auxquels notre territoire est soumis (tempête, canicule, submersion marine); des moyens opérationnels sur le territoire pour limiter l'exposition des habitants et les accompagner.

- 8.1** Plan Communal de Sauvegarde (information préventive, alerte, protection de la population)
- 8.2** Plan Grand Froid et Plan Canicule
- 8.3** La prévention et la sensibilisation auprès des habitants (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM)
- 8.4** Programme d'Actions de Prévention des Inondations; Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine à l'échelle des communes littorales du Bassin d'Arcachon.



Depuis plus de 10 ans, des dispositifs sous chaussée infiltrent les eaux de pluie pour recréer le cycle naturel de l'eau ; l'aménagement du nouveau Front de Mer intègre ce dispositif à hauteur de

10 000 m³



Réussir la transition énergétique du territoire communal

Un passage crucial vers des sources d'énergie durables et renouvelables, indispensable pour répondre aux défis environnementaux actuels

Pour y parvenir et contribuer activement au Plan Climat à l'échelle du Bassin d'Arcachon Val de Leyre, la municipalité s'est engagée dans le développement des énergies renouvelables, la réduction des gaz à effet de serre, la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en garantissant un équilibre entre les activités, les usages et la mobilité de chacun.



9 Favoriser la sobriété énergétique

9.1 Inciter à la rénovation thermique du parc privé et des copropriétés en partenariat avec le service Habitat de la COBAS et l'Agence Locale de L'Energie et du Climat ; actions de sensibilisation auprès des résidents

9.2 La gestion et performance énergétique des bâtiments

9.3 La production locale d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation (géothermie...)

9.4 La poursuite des mesures du plan de sobriété énergétique

9.5 Les actions en faveur de l'aménagement et de la construction durable ; exigences environnementales pour les bâtiments neufs et les rénovations énergétiques.

Plan de sobriété Energies :

- 26 %

sur la consommation d'électricité

673 MWh

économisés, soit l'équivalent de la consommation moyenne de 245 foyers pendant une période 3 mois



10 Renforcer les mobilités actives et durables, diversifier les modes de déplacements, pour s'engager pleinement en faveur de la neutralité carbone

10.1 Une politique forte pour une mobilité douce et décarbonée avec le vélo d'Arcachon, le développement du réseau de piste cyclable connecté au Sud Bassin, les dispositifs de stationnement, l'implantation de bornes de recharge électriques

10.2 Le service d'autopartage de véhicules électriques

10.3 L'intensification du déploiement des bornes de recharges de véhicules sur le domaine public pour faciliter le passage à l'électrique

10.4 Accompagner les projets d'installation de bornes en logement collectif ou individuel

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, diminution de la congestion routière, économies d'énergie, amélioration de la santé publique et accessibilité : la mobilité durable offre une multitude d'avantages tant sur le plan environnemental, économique que social



10.5 La valorisation d'une ville à pied : un cœur de ville pensé pour les piétons et les mobilités douces ; le plan « Ma Ville à pied », une alternative à la voiture pour les trajets courts

10.6 L'implantation de nouveau service de mobilité douce

10.7 Une stratégie d'intermodalité avec le réseau de transport en commun de la COBAS, le réseau SNCF, le bus de mer

10.8 Le plan zone 30 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la sécurité

10.9 La mise en œuvre de parking relais d'entrée de ville.

03 Un territoire de productions et de consommations écoresponsables

L'écoresponsabilité guide nos actions : des pratiques qui favorisent les circuits courts et la réutilisation des ressources

11 Réduire la production de déchets, trier, valoriser, transformer en nouvelles ressources

11.1 Le programme local de prévention des déchets ménagers est assimilés avec la COBAS

11.2 La valorisation des déchets : réutiliser, et transformer les déchets verts, les biodéchets en compost, les mégots collectés en combustible, etc.

11.3 Des actions de sensibilisation sur la prévention et réduction de déchets ; l'incitation au tri avec le réseau de poubelles de plages et les bacs à marée.



186,68 kg
de mégots collectés

1 098 118
mégots valorisés

549 millions
de litres d'eau préservés

soit **220**
piscines olympiques

12 Une politique d'achats et de gestions des ressources écoresponsables pour la collectivité

12.1 Plan Administration Exemplaire
cf page 24



13 Une alimentation saine et durable pour les établissements scolaires

13.1 Favoriser les circuits courts et l'alimentation biologique dans les cantines scolaires pour offrir aux enfants des repas sains et de qualité. Une démarche qui contribue également à sensibiliser les élèves à une consommation responsable et durable, et qui permet de soutenir les producteurs locaux

13.2 Des actions pédagogiques au sein des écoles pour sensibiliser les élèves à une consommation écoresponsable : l'apprentissage d'une alimentation saine et durable dès le plus jeune âge.



Des établissements publics engagés dans une même dynamique de gestion exemplaire pour réduire leur empreinte carbone et mettre en œuvre des pratiques durables

14 Le Port d'Arcachon Ecoresponsable et doublement certifié « Ports Propres » et « Ports Propres Actifs en Biodiversité »

Le Port a réduit son empreinte environnementale en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, et en mettant en place des pratiques de gestion durable.

En tant que pilier économique du territoire, le Port concilie développement économique et respect de l'environnement, renforçant ainsi son action mise en œuvre dès 2007 avec l'obtention de la certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS18001).

14.1 Economies d'énergies

Réduction des consommations d'énergies ; développement et production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) ; soutien aux innovations et initiatives locales de transport maritime écologique (propulsion électrique, propulsion hybride, propulsion vélique)

14.2 Tri et valorisation des déchets

Tri sélectif des déchets ; traitement des déchets avec le navire collecteur Cataglop ; transformation et réemploi des sédiments de dragage

14.3 Préservation des écosystèmes marins et côtiers, de la biodiversité : déploiement d'équipements et de dispositifs à moindre impact environnemental (renouvellement et installation de corps-morts écologiques) ; installation d'un hôtel à hippocampe dans le périmètre du Port pour accueillir et protéger les hippocampes des prédateurs en imitant leur habitat naturel.



Valoriser le « Made in France » et soutenir les initiatives locales pour une destination durable

15 Le soutien au « Made In France »

15.1 Pérenniser « La Plage aux Entrepreneurs » organisée par Arcachon Expansion, en partenariat avec l'association Origine France Garantie ; un rendez-vous national pour inspirer, innover, transformer sa façon d'entreprendre. L'événement met en avant des figures emblématiques de l'entrepreneuriat à la française pour créer des synergies nouvelles et valoriser la fabrication et les savoir-faire français

15.2 Promouvoir et valoriser les circuits courts et favoriser une expérience plus authentique en connectant les voyageurs directement aux producteurs locaux.



16 Destination Innovante Durable

16.1 Une démarche globale et volontariste mise en œuvre par Arcachon Expansion à l'échelle d'une destination pour accélérer sur les enjeux du tourisme durable et de l'événementiel écoresponsable, (mobilité, lutte contre le gaspillage, accessibilité, écocontribution, communication numérique écoresponsable...)



16.2 Structurer les actions en faveur d'un tourisme durable et amplifier les effets de leurs bonnes pratiques en associant les acteurs locaux

16.3 Une approche innovante pour intégrer le développement durable tout au long du cycle de vie d'un événement au sein du Palais des Congrès d'Arcachon, avec la mise en œuvre par Arcachon Expansion de la certification ISO 20121.

04 Agir ensemble et placer l'habitant au cœur du développement durable

En valorisant la participation active et en prenant en compte les besoins et savoirs locaux, nous construisons un avenir où chacun peut s'épanouir tout en préservant notre territoire pour les générations futures

17 Participation citoyenne

17.1 Impliquer activement les habitants en offrant des opportunités de participation à travers des consultations publiques, des Ateliers Citoyens, des Conseils de Quartier, pour enrichir les politiques locales

17.2 Conseil Participatif de l'Environnement, instance de concertation et groupe de réflexion.

18 Un territoire pédagogique pour toutes les générations

18.1 Informer et sensibiliser sur les enjeux du développement durable, ainsi que sur les actions individuelles et/ou collectives pour contribuer à la durabilité environnementale ; accompagner les citoyens dans la transition vers une culture bas-carbone.

18.2 Accompagner les enfants dans leur développement en tant que citoyens écoresponsables (Label Aire Marine Educative, Jardins Pédagogiques, Ateliers Nature et Biodiversité, Ecole de la Forêt, action zéro déchets plastiques (distribution bouteilles isothermes dans les écoles...)).



19 Soutenir les mesures incitatives

19.1 Maintien des incitations économiques pour encourager les comportements durables chez les habitants (aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, aide à la végétalisation des clôtures, aide à l'acquisition de vélo électrique, etc.).

870
c'est le nombre de subventions délivrées aux Arcachonnais pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et pour favoriser l'écomobilité

20 Accompagner le développement des services aux habitants et aux entreprises

Les services aux populations et aux entreprises, commerçants et artisans sont une composante importante de la politique de développement durable mise en œuvre

20.1 Le développement d'activités, services publics ou privés, et de l'économie résidentielle, tout en tenant compte de la diversité des publics (Conciergerie...)

20.2 Encourager une économie de proximité pour répondre aux besoins de tous les habitants (circuits courts, marché bio/producteurs).



05 Un plan Administration Exemplaire

Au cœur de cette démarche, se trouve la nécessité d'adopter des pratiques capables de répondre aux défis environnementaux et de contribuer, pour la Mairie dans le cadre de ses activités, à la stratégie globale de développement durable



Consommation d'énergie, mobilité, réduction et tri des déchets... la Mairie, dans le cadre de son fonctionnement, agit sur de nombreux aspects. La mise en place d'une démarche éco-exemplaire permet de mobiliser les agents et garantit une continuité entre le domicile et le travail pour les agents déjà sensibilisés dans la sphère privée.

Elle apporte également de la cohérence aux messages portés par la commune en direction des habitants et des autres acteurs du territoire.

Efficacité énergétique, énergie renouvelable, sensibilisation des utilisateurs des équipements et bâtiments municipaux à adopter des comportements écoresponsables, permettent à notre collectivité de jouer un rôle majeur dans la transition écologique, autour de 3 objectifs principaux que sont :



Diminuer l'impact environnemental des activités de la Ville et préserver les ressources



Promouvoir les écogestes



Renforcer l'E-administration et la dématérialisation des procédures



Une administration écoresponsable qui intègre des pratiques durables dans ses activités quotidiennes, minimisant ainsi son empreinte carbone

21 Une gestion économe de l'eau

21.1 La réduction de la consommation au travers de l'installation d'équipements hydro-économes dans les bâtiments municipaux

21.2 La gestion raisonnée de l'arrosage (télégestion avec stations météo); la gestion adaptée de la propreté urbaine avec le Label ECO PROPRE

21.3 La réutilisation des eaux non conventionnelles en privilégiant l'eau de réemploi.



22 La maîtrise et la réduction des consommations d'énergies

22.1 Diagnostic et performance énergétique des bâtiments municipaux ; plan pluriannuel de travaux ; déploiement de luminaires moins énergivores et de détecteurs de présence.

23 L'écobilité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

23.1 Verdissage de la flotte de véhicules avec le passage à l'électrique ; achat ou transformation de véhicules thermiques en véhicules à faible émission de CO²

23.2 Mobilité interne : forfait mobilité durable; prise en charge de 75% des abonnements transports en commun ; mise à disposition de vélos reconditionnés

23.3 Limiter les déplacements et leur impact carbone : favoriser les réunions en distanciel et développer les formations en ligne.

24 La durabilité de l'achat public et des ressources

24.1 Intégration dans la commande publique des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement.

24.2 Processus d'achats durable : approvisionnement écoresponsable en restauration scolaire, en papier certifié par les standards d'exploitation de forêts durablement gérées, en produits d'entretien éco-labelisés...

24.3 Ecocontribution dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs

24.4 Réduire Réutiliser Recycler : allongement de la durée de vie des équipements ; ventes des matériels et mobiliers d'occasion, recyclage ou réemploi.

Des dispositifs et des actions qui contribuent à limiter l'impact environnemental

25 La réduction et valorisation des déchets

25.1 La réutilisation des déchets verts issus de l'activité municipale contribuant à la préservation de l'environnement (amendement organique des sols ; broyats de paillage redistribués à la population) ; une action locale pour réduire l'empreinte carbone associée à leur gestion

25.2 Le recyclage et la réutilisation des vêtements professionnels usagers, transformés en isolant

25.3 Le tri sélectif : réduction des déchets enfouis, conservation des ressources grâce à la récupération des matériaux, économie d'énergie.



26 L'E-administration et la dématérialisation des procédures

26.1 Accessibilité accrue des services administratifs en ligne ; traçabilité des demandes plus performantes (Kiosque Famille, Portail associatif numérique...)

26.2 Dématérialisation des procédures internes de la collectivité

26.3 Cyber sécurité et formation des utilisateurs

26.4 Une ville connectée et inclusive : former et accompagner les usagers au numérique (Aidant Connect, ateliers et comptoirs numériques au MA.AT, dans les M' et au Centre Social...)

27 La sensibilisation des agents sur les enjeux des bonnes pratiques environnementales

27.1 Être éco-responsable sur son lieu de travail

27.2 Un réseau de Référents Environnement au sein de la collectivité et des établissements publics pour valoriser les initiatives et actions environnementales, la mise en place de bonnes pratiques, et renforcer la sensibilisation des employés aux enjeux écologiques.



Pour un territoire durable avec des acteurs locaux engagés

